



Mairie de Saint-Lanne  
Tel 05 62 317 043  
Fax 09 70 322 666  
[mairie.stlanne@wanadoo.fr](mailto:mairie.stlanne@wanadoo.fr)  
Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00

**PROCES-VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 14 janvier 2016 à 21H00**

En application des articles L.2121.7 et L.2122.7 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Conseillers présents :

BAMFORTH John, BITOUN Danièle, CAPMARTIN Francis, CIBIN Sébastien, DETHIER Jean-Louis, DITTMER Marie-Françoise, FERRE Corinne, MAURINO Philippe, SANTACREU Sandrine.

Conseillers absents :

Joëlle DEFAY donne procuration à Danièle BITOUN

Mme BITOUN Danièle est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Réhabilitation de l'ancienne Mairie/Ecole
- 2) Modalités de location du foyer municipal
- 3) Organisation du repas communal du 17 janvier
- 4) Questions diverses

\*\*\*\*\*

En introduction, Mme le maire adresse tous ses meilleurs vœux à l'assemblée ainsi que pour leur entourage, et elle souhaite que l'année soit constructive pour la municipalité.

**Réhabilitation de l'ancienne Mairie/Ecole**

La première tranche de travaux pour le « clos et couvert » est bientôt terminée.

La charpente vient d'être traitée, il reste le ravalement de la façade côté sud et la pose des menuiseries.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer la deuxième tranche qui consiste à réaliser deux logements et une salle de réunion.

L'assemblée autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de financement auprès des instances (Etat, Région, Département, Parlementaires...).

Pour prétendre à un financement lié au gain d'énergie, un diagnostic sera réalisé prochainement.

**Modalités de location du foyer municipal**

Suite à la délibération du 09/07/2015, un résident de la commune peut, pour sa personne et en étant directement concerné par le motif de la manifestation, louer le foyer pour 30 € (chauffage et vaisselle en plus). Les autres usagers particuliers extérieurs à la commune peuvent louer pour 150 € (chauffage et vaisselle en plus).

Le Conseil décide d'étendre la location à 30 € aux ayants droits directs (parents et enfants) des résidents de Saint-Lanne.

Le résident devra alors signer la convention à son nom et assurer la manifestation. En cas de sinistre, il serait directement mis en cause.

Les formalités administratives (signature de la convention, dépôt de l'attestation d'assurance, du règlement de la location et de la caution) sont établies en Mairie.

Le chauffage est réglé à l'issue de la manifestation lors de l'état des lieux de sortie (effectué par le 2<sup>o</sup> adjoint délégué ou, en cas d'empêchement, des élus).

### Organisation du repas communal

La mise en place de la salle se fera le vendredi 15 à 15h.

Les invités sont conviés au repas pour 12h.

### Questions diverses

M. Brumont de Maumusson a adressé un courrier concernant la partie non goudronnée du chemin de Menjarres. Ce courrier a été transmis aux services d'Etat.

Suite à la diminution du volume des ordures ménagères, Val d'Adour Environnement modifie ses tournées. Ainsi, à Saint-Lanne, le ramassage se fera le mardi matin et il conviendra donc, à compter du 1<sup>er</sup> février, de présenter son bac dès le lundi soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05 et est suivie d'une séance de travail.

BAMFORTH John	BITOUN Danièle	CAPMARTIN Francis	CIBIN Sébastien	DEFAY Joëlle <i>Procuration à Danièle Bitoun</i>
DETHIER Jean-Louis	DITTMER Marie-Françoise	FERRE Corinne	MAURINO Philippe	SANTACREU Sandrine

Le Maire, Sandrine SANTACREU